



Lieu : Mairie Briord

Date de transmission de la convocation : 12 mai 2025

Commune de Briord

PROCES VERBAL D'ABSENCE DE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 16 mai 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Patrick BLANC, Maire.

Présents :

M. **Patrick Blanc**, maire,
, M. **Serge Merle**, adjoint,
M. **Ludovic Christin**,
M. **Pascal Fonteneau**,
M. **Aurélien Lambert**,
M. **Sylvain Lagrut**,
Mme **Ophélie Petit**, conseillers municipaux.

Absents représentés :

M. **Stéphane Saint-Pol-Hugoo** conseiller municipal, représenté par M **Aurélien Lambert**

Absents :

Mme **Marjorie Salles**, M. **Florian Alonzi** adjoints,
Mme **Sarah Becfevre** conseillère déléguée,
Mme **Gaëlle Thomet**,
M. **Fabien Schmitz**,
Mme **Céline Ménaldo**,
Mme **Chloé Morin**, conseillers municipaux.

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président rappelle l'ordre du jour :

1. Vérification du quorum
2. Election du secrétaire de séance
3. Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal
4. Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations
5. Délibération n°1 : Mission d'AMO pour le PLU - avenant n°2 à la convention n°2020-002-URBA
6. Délibération n°2 : Projet de modernisation de l'éclairage publique - Plan de financement et approbation du recours au fonds de concours du SIEA
7. Délibération n°3 : Demande de subvention - fonds de concours tourisme de la CCPA
8. Délibération n°4 : Vente à la CCPA d'une partie de parcelle communale située rue des Brotteaux

9. Délibération n°5 : Annulation délibération du 07 juillet 2011 et 065-2013 concernant vente de la parcelle D1388 Impasse de la Forge à Dornieu
10. Délibération n°6 : Vente de la parcelle D1388 Impasse de la Forge à Dornieu, à un habitant de Dornieu
11. Délibération n°7 : Projet requalification restaurant du Pont - convention de financement pour acquisition de pompes à chaleur avec CCPA
12. Délibération n°8 : Compte Financier Unique (CFU) - Téléransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
13. Délibération n°9 : Décision modificative comptable
14. Délibération n°10 : Mise à disposition d'un triangle de 17 m2 de la parcelle 818 (terrain de jeux de Vérizieu) au propriétaire de la parcelle 1232 rue Côte d'Envers pour réaliser à sa charge une plateforme de retournement (déplacement du grillage du terrain municipal, mise en place de la plateforme) et tous les frais s'y rapportant.
15. Délibération n°11 : Basket club de Bouvesse - Demande de subvention pour acquisition et installation de nouveaux panneaux au gymnase de Briord.
16. Divers :
 - · Informations diverses
 - · Fixation de la date du prochain Conseil Municipal

1. Quorum

Le Président vérifie le nombre et la validité des émargements présents sur la feuille de présence.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que, le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Vu l'absence de quorum constaté après avoir vérifié le nombre de présents et la validité des émargements sur la feuille de présence à **20h15**, la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2025 n'a pu se tenir :

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 7

Monsieur le maire indique que, conformément aux dispositions prévues à l'alinéa 2 de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera convoqué de nouveau à trois jours au moins d'intervalle, avec le même ordre du jour, **soit le mardi 20 mai 2025 à 20h00** et qu'il délibèrera alors valablement **sans condition de quorum**.

Le président lève la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2025 à 20h15

BRIORD, le 16 mai 2025

Monsieur le Maire,
Patrick Blanc

